

REGLEMENT DU CONCOURS INTERNATIONAL DE JEUNES CHEFS  
D'ORCHESTRES D'HARMONIE

22 AU 29 MAI 2010 – CHENÔVE- FRANCE

La ville de Chenôve (ville de 15 000 habitants au Sud de Dijon en Bourgogne- France) s'est lancée en 2004 dans la création d'un festival d'orchestres d'harmonie baptisé « *Chenôve à tout Vent* ». Il s'agissait de valoriser l'un des fleurons de la culture locale, à savoir la Musique Municipale de Chenôve, harmonie classée en division d'honneur au niveau national, tout en œuvrant à la promotion et au renouveau de l'orchestre d'harmonie.

Pour sa quatrième édition, « *Chenôve à tout Vent* », festival entièrement dédié à la musique d'harmonie de qualité, balaiera à nouveau l'image de la fanfare d'antan, désuète et parfois ringarde, pour laisser place à une diversité d'expressions bousculant les idées reçues.

Trois éditions ont déjà eu lieu et ont rencontré un franc succès puisque ce sont plus de 9 000 spectateurs qui sont venus applaudir différentes formations musicales telles que les orchestres professionnels des Gardiens de la paix de Paris, de la Musique de l'Air, mais également les orchestres amateurs locaux, ainsi que des projets innovants, comme la création en 2008 de scènes chorégraphiques pour orchestre d'harmonie et danseurs hip-hop.

Pour la prochaine édition de « *Chenôve à tout Vent* », l'immense répertoire des orchestres à vent sera valorisé à travers différentes prestations du 15 au 29 mai 2010.

Toujours enclin à la créativité, et fort du constat que l'image des orchestres amateurs changera notamment grâce à la qualification de ses directeurs musicaux, la ville de Chenôve et ses partenaires innovent et créent pour la quatrième édition un Concours International pour Jeunes Chefs d'orchestres.

En effet, la valorisation de la musique d'harmonie passe aussi par la promotion des chefs d'orchestres en leur proposant un accompagnement vers la professionnalisation et en leur offrant la possibilité d'exprimer leurs compétences et leur talent.

Voici le règlement de ce concours.

## 1. CANDIDATS

1.1 Le concours est ouvert à tous les chefs d'orchestres, de toutes nationalités, nés après le **22 mai 1974**.

### 1.2 Inscriptions

Les participants doivent s'inscrire en ligne à l'adresse suivante [www.ville-chenove.fr](http://www.ville-chenove.fr) avant le 21 mars 2010.

L'inscription sera définitive à réception du règlement (cf. article 1.4) et des documents suivants avant le 25 mars 2010 :

- a) Une copie du passeport
- b) Un Curriculum Vitae \*
- c) Les diplômes, certificats et un maximum de documentation concernant les données mentionnées dans le Curriculum Vitae
- d) Trois photos (résolution 300dpi)
- e) Un DVD contenant des vidéos du candidat dirigeant de face. Le candidat inscrira clairement les titres des morceaux enregistrés ainsi que la date et la durée. (La bande vidéo remise ne sera pas restituée.)
- f) Une biographie résumée en un maximum de 150 mots\* afin de l'inclure dans le catalogue du concours.

\* toujours dans une des langues admises par les bases du concours.

Le candidat pourra considérer que sa demande d'inscription est acceptée lorsqu'il recevra une confirmation de réception, par courrier électronique, de la part de l'organisation. La confirmation sera envoyée dans un délai de trois jours après traitement de la demande du candidat. Si le candidat ne recevait pas cette confirmation, il pourra contacter l'organisation.

### 1.3 Nombre de participants

A partir de la documentation envoyée par les candidats, le président du jury ainsi que le directeur artistique statueront sur l'acceptation ou le refus des candidats au second tour du concours.

Le président du jury ainsi que le directeur artistique choisiront directement un nombre maximum de **vingt quatre participants**.

Les motivations de l'acceptation ou du refus des candidats ne seront pas annoncées.

Les candidats choisis seront informés de leur admission au concours avant la fin du mois d'avril 2010

La Ville de Chenôve se réserve le droit d'annuler le concours en cas d'insuffisance de candidatures ou pour toutes autres raisons.

### 1.4 Frais d'inscription

Les frais d'inscription s'élèvent à 150 euros et leur paiement pourra s'effectuer par virement bancaire, par chèque à l'ordre du Trésor public adressé à la Mairie de Chenôve – 21300 Chenôve, ou par numéraire au Conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse, 7 rue de Longvic à Chenôve (8h30/12h, 14h/17h30 du lundi au vendredi). Les candidatures ne seront examinées que si le virement a été effectué.

### 1.5 Hébergement – Restauration – Transport

L'hébergement, les repas et les frais de voyage seront à la charge de chaque participant. L'organisation facilitera néanmoins les réservations d'hébergement pour les participants. En outre, elle assurera à sa charge l'hébergement, la restauration et le transport des trois candidats finalistes du 27 au 30 mai 2010 pour permettre les répétitions du dernier tour du concours.

## 1.6 Langues

Les candidats devront s'exprimer et comprendre une des deux langues officielles du concours : Français ; Anglais.

## 1.7 Date de présentation

Les candidats devront se présenter le **22 mai 2010**, à l'heure et à l'endroit que l'organisation communiquera en temps voulu.

## **2. EPREUVES DU CONCOURS**

Le concours comprendra quatre étapes : le premier tour de sélection sur dossier, le deuxième tour, le troisième tour et la finale.

### 2.1 Nombre de participants

Lors du premier tour, il y aura un nombre maximum de vingt quatre candidats, lors du deuxième tour un maximum de huit, lors de la finale un maximum de trois.

## 2.2 Public et enregistrement du concours

Toutes les épreuves du concours seront ouvertes au public et pourront être enregistrées, filmées et retransmises à la radio ou à la télévision sans aucune compensation économique vis-à-vis des candidats.

## 2.3 Les orchestres

Les candidats dirigeront trois orchestres à vent différents :

- ✓ Premier tour : sélection sur dossier (DVD)
- ✓ Deuxième tour : Orchestre d'harmonie de la ville de Chenôve (orchestre amateur)
- ✓ Troisième tour : Ensemble à vent de l'orchestre Dijon-Bourgogne (orchestre professionnel)
- ✓ Finale ; Orchestre des Equipages de la Flotte de Brest (orchestre professionnel)

## 2.4 Les épreuves

### 2.4.1 Deuxième tour, les 22 & 23 mai 2010

*25 minutes par participant*

L'épreuve consiste en un travail d'orchestre conclu par un enchaînement. L'œuvre interprétée sera déterminée par le jury à l'issue de la sélection des candidats dans la liste suivante :

- Chicago Pictures – Pius Haefliger – éditions Feeling musique
- Loch Ness – Johan de Meij – éditions Dehaske
- Wind Borne – Avner Hanani – éditions Studio Music
- Game of Death (part 1) – Arnaud Boukhitine – score fourni
- Odysséia – Maxime Aulio – éditions Dehaske

A l'issue de ce deuxième tour, un maximum de 8 candidats seront sélectionnés pour le tour suivant.

### 2.4.2 Troisième tour, le 26 mai 2010

*30 minutes en deux passages, par participant*

Premier passage : 15 minutes de travail avec l'ensemble à vent d'un mouvement, choisi par le jury au moment de l'épreuve, tiré de :

- Sérénade, opus 44, D minor - Anton Dvorak - éditions Bärenreiter

- Octet - Igor Stravinsky - éditions Boosey

A l'issue de ce troisième tour, un maximum de 3 candidats seront sélectionnés pour la finale.

#### 2.4.3 Finale, le 29 mai 2010

L'organisation du concours s'occupera du transfert des trois finalistes à Brest, ainsi que de l'hébergement et de la pension de ceux-ci.

Les jeudi 27 mai et vendredi 28 mai seront consacrés à des répétitions, entre les candidats finalistes et l'orchestre des Equipages de la Flotte de Brest.

Les œuvres consacrées à la finale feront l'objet d'un tirage au sort pour l'attribution aux candidats, à l'issue du troisième tour.

La finale aura lieu le samedi 29 mai 2010 à 20h30, au complexe Louis Curel, dans le cadre de la première partie du concert de clôture du festival « Chenôve à tout Vent ».

Programme du concert :

- Concerto pour grand orchestre d'harmonie (Expressif & Obstiné) - Ida Gotkovsky - éditions Molenaar
- La danse du Phénix : Impression de Kyoto - Toshio Mashima - éditions Bravomusic
- Gaudi - Ferrer Ferran - éditions Dehaske

Œuvre commune :

- Concerto pour Trompette et Orchestre d'harmonie - œuvre à déterminer

#### 2.5 Ordre de passage

Pour les deuxième et troisième tours, l'organisation du concours effectuera un tirage au sort pour déterminer l'ordre de passage.

L'ordre de passage pour l'épreuve finale sera décidé par tirage au sort par les concurrents eux-mêmes après la proclamation des résultats de la troisième épreuve éliminatoire.

## **3. PRIX**

### 3.1 Prix

Le jury décernera au lauréat du concours un « Grand Prix » de 1 800 € composé du « Prix de la Ville de Chenôve » d'une valeur de 1 000 € et du « Prix de la Fédération régionale des sociétés musicales de Bourgogne » d'une valeur de 800€.

Le candidat arrivé en seconde position recevra le « Prix Jean ESMONIN - Maire de Chenôve » d'une valeur de 500 €.

Les auditeurs auront également la possibilité d'attribuer un « Prix du public », lors de la finale d'une valeur de 500 € en votant pour l'un des trois candidats.

Le gagnant du « Grand Prix » pourra bénéficier de dotations financières complémentaires, fruit de la collaboration des partenaires et de la Ville de Chenôve.

### 3.2 Concerts-prix

Le gagnant du « Grand Prix » aura également l'opportunité de diriger pendant les saisons 2010/11 ou 2011/12 un programme musical avec chacun des orchestres suivants :

- Festival « A tout Vent » édition 2012
- Festival « Coups de Vents »
- Orchestre d'harmonie des Equipages de la Flotte de Brest
- Orchestres ou institutions partenaires
- Collaboration avec l'orchestre National d'Harmonie des Jeunes (ONHJ) lors de l'été 2010
- Orchestres ou institutions partenaires

### 3.3 Résolutions du Jury

Le « Grand Prix » pourra être déclarés non attribué.

Le « Grand Prix » pourra être déclaré ex aequo. Dans ce dernier cas, le montant du prix en euros sera partagé entre les deux lauréats, ainsi que les engagements.

## **4. LE JURY**

#### 4.1 Membres du jury

Membres du jury :

- Jean ESMONIN, maire de la ville et vice-président du festival « Chenôve à tout Vent »
- Hervé KLOPFENSTEIN, président du concours, directeur général du conservatoire de Lausanne (Haute Ecole de Musique), chef d'orchestre
- Philippe FERRO, chef d'orchestre et vice-président du festival « Chenôve à tout Vent », professeur d'initiation à la direction d'orchestre au CNSMD de Paris
- Thierry WEBER, chef d'orchestre, directeur artistique du concours et du festival « Chenôve à tout vent »
- Didier DESCAMPS, chef de l'orchestre d'harmonie des Equipages de la Flotte de Brest
- Marc KURZMANN, directeur du Conservatoire à Rayonnement Communal de Musique et de Danse de Chenôve
- Philippe LANGLET, directeur du conservatoire de Dunkerque, directeur du festival « Coup de vent ».
- 1 représentant de la Confédération Musicale de France

Thierry CAENS, trompettiste international, soliste de la finale, apportera son éclairage aux membres du jury. En tant que personnalité extérieure, il ne prendra pas part au vote.

Chaque membre du jury dispose d'une voix, hormis le président du jury, qui a droit à deux voix.

#### 4.2 Délibérations du jury

Le Jury se réserve le droit de refuser des candidats ou d'exclure un concurrent en cours d'épreuve sans être tenu de lui en communiquer les raisons. Les décisions du jury seront secrètes et sans appel.

#### 4.3. Déroulement des épreuves

Les membres du jury pourront interrompre n'importe lequel des participants lors du déroulement de l'épreuve, poser des questions s'ils le désirent ou faire finir les épreuves plus tôt que prévu.

#### 4.4. Changements

Le jury pourra modifier le nombre de participants pour les différentes épreuves ou introduire les changements estimés indispensables au bon déroulement du concours.

### 5. PARTENARIATS

- La Confédération Musicale de France
- La Fédération Régionale des Sociétés Musicales de Bourgogne
- Le festival International de création et d'orchestres d'harmonie *Coup de vent*
- Ministère de la Défense
- Orchestre Dijon-Bourgogne
- Musique Municipale de Chenôve